

CATALOGUE GROUPES

2018

*Partez à la découverte des sites incontournables
du Languedoc*



Sites d'exception en Languedoc

*Réseau touristique et patrimonial
Agence réceptive
en Languedoc*

www.sitesdexception.fr



NOUS SITUER

- Marseille : 150 km
- Toulouse : 250 km
- Lyon : 300 km
- Bordeaux : 500 km
- Paris : 750 km
- Bruxelles : 1000 km

Bienvenue en terre Languedocienne

Le réseau des Sites d'exception en Languedoc

fédère des sites prestigieux et des prestataires touristiques qui partagent les mêmes exigences en termes de qualité d'accueil et de partage culturel.

Ensemble, ils vous proposent de faire de vos journées et de vos séjours des moments inoubliables à la découverte d'un patrimoine remarquable.

Mer méditerranée, vignobles, garrigue, campagne, montagne... Avec ses paysages spectaculaires, son patrimoine d'exception, son terroir et sa gastronomie unique, son savoir-faire et ses traditions préservées, le Languedoc a plusieurs visages, plusieurs couleurs.

Avec nous, revivez l'Histoire et la passion de ceux qui ont laissé leur empreinte sur ce territoire et découvrez les secrets de l'art de vivre en Languedoc !

Cette année encore, nous nous sommes mobilisés, en collaboration étroite avec les sites membres de notre réseau et nos différents partenaires, pour vous proposer une sélection d'excursions et de séjours groupes originale, et représentative de la richesse touristique du Languedoc.

Notre équipe est à votre disposition pour construire votre programme sur mesure, adapté à vos attentes et votre budget.

Au plaisir de vous accueillir prochainement dans notre belle province.

Nos atouts

- Une association gérée directement par les sites touristiques membres
- Une équipe expérimentée de professionnels du tourisme
- Une excellente connaissance du territoire et des acteurs locaux
- Une structure associative à but non lucratif, subventionnée par le Département de l'Hérault

Nos engagements qualité groupes

- Rapidité : avec une réponse garantie sous 48 heures
- Qualité : avec des prestations testées et contrôlées
- Personnalisation : avec des propositions d'excursions et de séjours « à la carte » et sur mesure.
- Sécurité : un organisme immatriculé et habilité

Vos avantages

- Des conditions d'annulation souples et flexibles
- Des tarifs négociés, tout compris et sans surprises
- La gratuité systématique pour le chauffeur
- Votre fidélité récompensée sur votre prochaine sortie

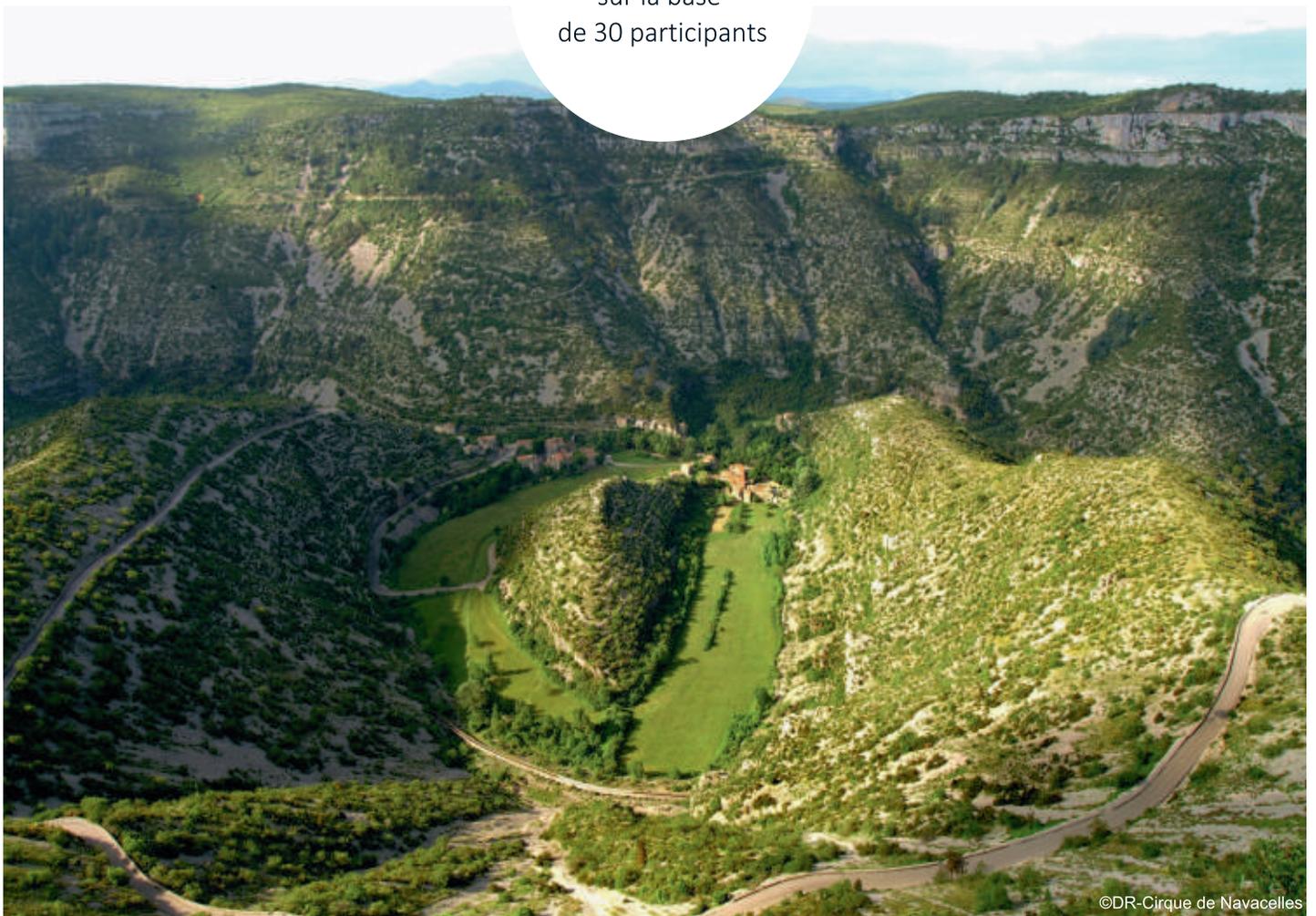
Réservez

Pour préparer votre programme contactez nous :
par téléphone au 04 67 98 69 46
ou par mail à contact@sitesdexception.fr



36€
par personne
sur la base
de 30 participants

©Domaine de Grandmont



©DR-Cirque de Navacelles



Beautés des paysages et patrimoine d'exception en Lodévois & Larzac



©Hérault tourisme-Cirque de Navacelles

09h30 : lecture de paysage du cirque de Navacelles, labellisé Grand Site de France

Niché au cœur des gorges de la Vis, le cirque de Navacelles est une singulière curiosité géologique. Situé sur le périmètre inscrit au Patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO, il constitue un élément phare du paysage héraultais. Depuis les différents points de vue aménagés sur le belvédère de la Baume Auriol, découvrez la formation et la géologie si particulières de cet espace naturel protégé avec une faune et une flore d'exception.
(Visite accessible aux personnes à mobilité réduite)

11h00 : dégustation de produit locaux à la maison du Grand Site de Navacelles

12h30 : déjeuner, boissons comprises, au Prieuré Saint-Michel de Grandmont

14h30 : visite guidée du Prieuré Saint-Michel de Grandmont

Près de Lodève, situé sur un site occupé depuis la préhistoire, le Prieuré domine un paysage grandiose.



©Domaine de Grandmont

Classé Monument Historique, ce véritable bijou de l'architecture romane est le seul monastère de l'Ordre de Grandmont des XII^{ème} et XIII^{ème} siècle conservé dans son intégralité. Dans le parc peuplé de daims et de cerfs, on baigne encore dans un esprit enchanteur et serein, on côtoie le mystère des dolmens et des mégalithes vieux de 5000 ans.

Proposition de menu

Verre de bienvenue

Salade gourmande : mesclun, gésier de canard confit, foie gras et œuf poché.

Plat :

*Magret de canard aux cèpes, légumes confit et pommes grenailles
Trilogie de fromage*

Dessert :

*Croquant 3 chocolats et fruit frais
Café et vin compris*

 40 km

** L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération*



42€

par personne
sur la base
de 30 participants

©Bateau du Soleil



photo : Thomas DUPAIGNE



Flânerie bucolique du Canal du Midi au Jardin Saint Adrien



©9 Ecluses - A firmin



©Jardin de Saint Adrien

09h30 : croisière-repas sur le Canal du Midi

Embarquez sur ce bateau de caractère et partez à la visite du Canal du Midi, Classé depuis 1996 au Patrimoine Mondial de l'humanité par l'UNESCO.

Le bateau vous attendra au pied des Neuf écluses de Fonserannes. Vous monterez cette échelle d'écluses, ouvrage phare légué par Pierre Paul Riquet à sa ville natale.

Puis débutera une lente navigation vers Colombiers et le Tunnel du Malpas, haut lieu de légende et premier tunnel creusé pour faire passer une voie d'eau.

12h30 : paella cuisinée et servie à bord du bateau

15h00 : visite guidée du Jardin Saint-Adrien

Elu Jardin Préféré des Français 2013 et labellisé « Jardin Remarquable », le Jardin de Saint Adrien fait partie des sites les plus spectaculaires de notre région.

Rêve d'un enfant du pays, les anciennes carrières datant du Moyen-Âge se sont transformées peu à peu en un écrin de verdure, paradoxale oasis posée sur les roches volcaniques. Dans ce lieu de contraste, le promeneur passe de la pierre naturelle aux fleurs libres et odorantes, à l'ombrage frais et intime des pins.

Proposition de menu

*Paëlla
Et Fromage
Et Dessert
Vin* et café inclus*

 17 km

* L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération



43€

par personne
sur la base
de 30 participants

©Cathédrale de Béziers et Pont vieux - Karine Grégoire



©Ecluses de Fonsérannes-kgregoire



Les Ecluses de Fonsérannes, un ouvrage unique au monde



©Petit train de Béziers

9h00 : balade en petit train dans le centre historique de Béziers

Cité Romaine, haut-lieu méridional et médiéval, carrefour de peuples, de vins, de cultures et de couleurs, la ville de Béziers a su conserver les traces d'un vécu qui a façonné l'Histoire. En petit train, partez pour une balade d'une heure à la découverte de la ville.

A voir sur le parcours : La Cathédrale Saint-Nazaire, Les Allées Paul Riquet, Le Pont Canal, Le Pont neuf, l'Eglise de la Madeleine, Les 9 Ecluses de Fonsérannes...

10h15 : visite audio-guidée du Site des 9 Ecluses de Fonsérannes

Au pied de la ville de Béziers, les Neuf Écluses de Fonsérannes représentent un site patrimonial et touristique unique au monde et certainement l'ouvrage le plus spectaculaire qu'offre le Canal du Midi. Composé à l'origine de neuf écluses en enfilade, l'Octuple - une succession de 8 bassins en escalier - permet de franchir un dénivelé de 21,6 m sur une longueur de 300 m. Après plus d'un an de travaux, vous découvrirez un site entièrement rénové.

En option, vous pourrez profiter également d'un spectacle immersif en 3D qui vous plongera dans l'histoire du Canal du Midi et des 9 Ecluses de Fonsérannes (supplément de 5€/adulte).



©P. Berthé-Centre des monuments nationaux

12h30 : déjeuner, boissons comprises, dans un restaurant de gastronomie locale

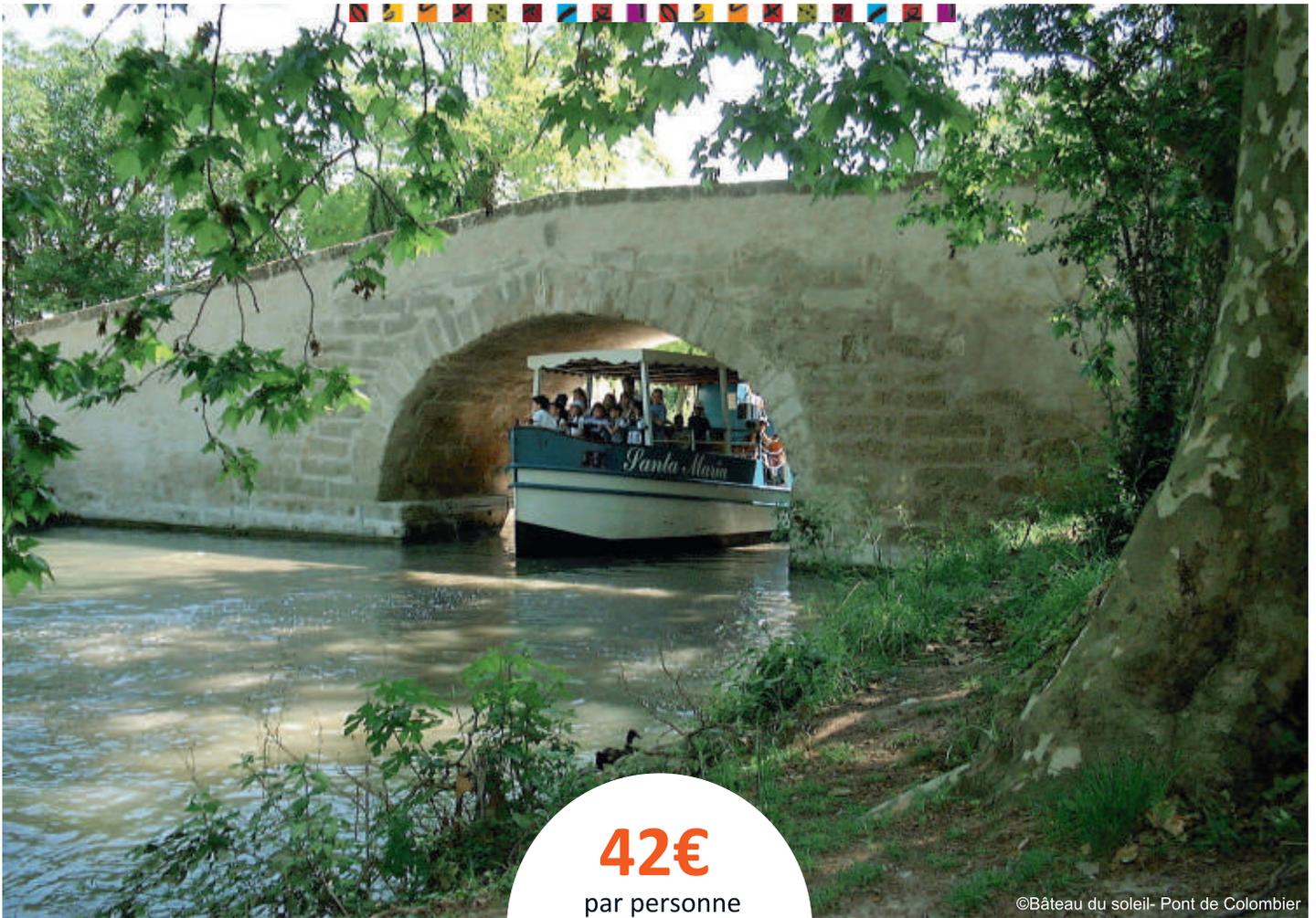
15h00 : visite guidée du Site archéologique et Musée d'Ensérune

Le site archéologique d'Ensérune est un oppidum parmi les plus importants du Midi. Remarquable témoignage de l'habitat en Gaule méridionale de l'âge de bronze à la conquête romaine ce site a été habité sans discontinuité pendant toute cette période. Bâti sur un promontoire rocheux, il offre un panorama à 360° sur la plaine viticole dont l'étrange étang asséché de Montady. Sur place, le musée présente l'essentiel des fouilles parmi lesquelles une belle collection de céramiques et d'armes gauloises.

En option : visite de Chais et dégustation de vin chez un producteur (supplément de 3€/adulte)*

 17 km

* L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération



42€

par personne
sur la base
de 30 participants

©Bâteau du soleil- Pont de Colombier



©P. Berthé-Centre des monuments nationaux



Croisière-repas sur le Canal du Midi



©Bateau du soleil - Tunnel du Malpas



©P. Berthé-Centre des monuments nationaux

09h30 : croisière-repas sur le Canal du Midi

Embarquez sur ce bateau de caractère et partez à la visite du Canal du Midi, Classé depuis 1996 au Patrimoine Mondial de l'humanité par l'UNESCO.

Le bateau vous attendra au pied des Neuf écluses de Fonserannes. Vous monterez cette échelle d'écluses, ouvrage phare légué par Pierre Paul Riquet à sa ville natale.

Puis débutera une lente navigation vers Colombiers et le Tunnel du Malpas, haut lieu de légende et premier tunnel creusé pour faire passer une voie d'eau.

12h30 : paella cuisinée et servie à bord du bateau

14h30 : arrêt à la Maison du Malpas

Dans un cadre chaleureux et convivial, la Maison du Malpas, centre touristique et culturel, est la porte d'entrée pour la découverte des sites majeurs du territoire. Les guides sur place vous présenteront ce patrimoine historique remarquable : la nécropole gallo-romaine de l'Oppidum d'Ensérune, l'Etang asséché de Montady-Colombiers, à l'image d'un soleil rayonnant mais aussi le Tunnel du Malpas, ouvrage unique en son genre, seul tunnel du Canal du Midi, entre les deux Mers. Une intéressante introduction avant la découverte du site archéologique et Musée d'Ensérune.

16h00 : visite guidée du Site archéologique et Musée d'Ensérune

Le site archéologique d'Ensérune est un oppidum parmi les plus importants du Midi. Remarquable témoignage de l'habitat en Gaule méridionale de l'âge de bronze à la conquête romaine ce site a été habité sans discontinuité pendant toute cette période. Bâti sur un promontoire rocheux, il offre un panorama à 360° sur la plaine viticole dont l'étrange étang asséché de Montady. Sur place, le musée présente l'essentiel des fouilles parmi lesquelles une belle collection de céramiques et d'armes celtiques.

Proposition de menu

Paëlla
Et Fromage
Et Dessert
Vin* et café inclus

 13 km

* L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération



35€

par personne
sur la base
de 30 participants

©Abbaye de Cassan



©Jardin de Saint Adrien



Du Jardin remarquable de Saint Adrien au Château-abbaye de Cassan



10h00 : visite guidée du Jardin Saint-Adrien



Elu Jardin Préféré des Français 2013 et labellisé « Jardin Remarquable », le Jardin de Saint Adrien fait partie des sites les plus spectaculaires de notre région.

Rêve d'un enfant du pays, les anciennes carrières datant du Moyen-Âge se sont transformées peu à peu en un écrin de verdure, paradoxale oasis posée sur les roches volcaniques. Dans ce lieu de contraste, le promeneur passe de la pierre naturelle aux fleurs libres et odorantes, à l'ombrage frais et intime des pins.

12h30 : déjeuner, boissons comprises, dans un restaurant de gastronomie locale

14h30 : visite guidée du Château-abbaye de Cassan



En plein cœur des vignes et des oliviers se dresse le somptueux château-abbaye de Cassan, un monument historique classé en 1953. Humble retraite monastique, puissant prieuré royal puis fastueuse demeure princière, vous découvrirez des pièces médiévales, des salons XVIII^{ème} siècle en enfilade, une église prieurale romane XII^{ème} siècle, ainsi que les jardins.



16h00 : dégustation de vin* du domaine de Cassan

Au sein du château de Cassan, dans un vignoble de 14 hectares, vous apprécierez une délicieuse dégustation de vins de caractères aux appellations Coteaux du Languedoc et Vin de Pays de l'Hérault.



Exemple de menu

Salade Piscénoise : Mesclun et 3 petits pâtés de Pézénas façon Argentière Ou Parmentier de pommes de terre au jus d'herbes avec Tapenade, toast grillés et Jambon Serrano

Et Seiche à la rouille Sétoise Ou Sauté de porc vigneronne Ou Blanquette de Volaille à l'ancienne avec riz de Camargue et brunoise de légume

Et Omelette Norvégienne au rhum raisin Ou Poire belle Hélène Ou Chou à la crème pâtissière chantilly

Vin de Pays et café compris : Rosé, Blanc ou Rouge suivant votre choix*



21 km

* L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération



34€

par personne
sur la base
de 30 participants

©Office de Tourisme Cap d'Agde Méditerranée



©Seigneurie de Peyrat



Art, histoire et terroir en Pays de Pézenas



©Moulin Mont Ramus

9h00 : visite commentée du Moulin à huile du Mont Ramus

Accompagné du producteur, visitez cette exploitation familiale de plus de 12 000 oliviers. Il vous présentera ces domaines, la culture de l'olivier dans notre région et les techniques d'extraction anciennes et modernes de l'huile d'olive... En fin de visite, une dégustation de la production vous sera proposée.

10h30 : visite guidée de Pézenas, Pays d'Art et d'Histoire

En compagnie d'un guide conférencier, parcourez les charmantes rues pavées de la ville de prédilection de Molière, patrie de Boby Lapointe, contemplez les hôtels particuliers et les magnifiques maisons bourgeoises... des lieux chargés d'histoire et de mémoire.

12h00 : déjeuner, boissons comprises, dans un restaurant de gastronomie locale à Pézenas

14h00 : temps libre à Pézenas

Au détour des charmantes ruelles pavées, Pézenas offre aux visiteurs une grande diversité de belles échoppes tenues par des artistes, artisans en tout genre : tapissiers, ébénistes, ferronniers, céramistes, peintres, sculpteurs, bijoutiers, antiquaires...



©Seigneurie de Peyrat

16h00 : visite de la Seigneurie de Peyrat et dégustation de vin*

La Seigneurie de Peyrat est un grand domaine familial composé d'un château, d'un parc clos, de jardins potagers, d'une oliveraie, de bois et de garrigues sauvages, mais surtout d'un vaste vignoble. Dans ce lieu d'exception, qui reçut en 1660 le roi Louis XIV et le cardinal Mazarin, les propriétaires vous accueilleront pour une dégustation de leur collection de vins élégants et partagerons avec vous leur passion pour ce lieu.



Exemple de menu

Les petits pâtés de Pézenas sur lit de salade

Ou la salade gourmande et sa mousse de foie gras de canard

Seiche à la rouille avec son riz safrané Ou Escalope de poulet Fiorentina (composées d'épinards, de mozzarella et parmesan gratinés au four) et ses légumes de saisons.

Tiramisu maison Ou Crème brûlée

1/4 de vin et café compris



19 km

* L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération



39€

par personne
sur la base
de 30 participants

©Abbaye de Valmagne



©Office de Tourisme Cap d'Agde Méditerranée



L'Abbaye de Valmagne, la Cathédrale des vignes



©Abbaye de Valmagne



©Office de Tourisme Cap d'Agde Méditerranée

09h30 : visite guidée de Pézenas, Pays d'Art et d'Histoire

En compagnie d'un guide conférencier, parcourez les charmantes rues pavées de la ville de prédilection de Molière, patrie de Boby Lapointe, contemplez les hôtels particuliers et les magnifiques maisons bourgeoises, des lieux chargés d'histoire et de mémoire.

11h30 : temps libre à Pézenas

Au détour des charmantes ruelles pavées, Pézenas offre aux visiteurs une grande diversité de belles échoppes tenues par des artistes, artisans en tout genre : tapissiers, ébénistes, ferronniers, céramistes, peintres, sculpteurs, bijoutiers, antiquaires...

12h30 : déjeuner, boissons comprises, à l'auberge de l'Abbaye de Valmagne (produits essentiellement bio et du potager)

14h30 : visite guidée de l'Abbaye de Valmagne

Fondée en 1139 et classée Monument Historique depuis 1947, l'Abbaye de Valmagne est une des plus belles abbayes cisterciennes de France. Au cours de votre visite vous découvrirez la cathédrale des vignes avec ses foudres en chêne de Russie, le cloître au charme florentin, la salle capitulaire avec sa voûte en anse de panier ainsi que la fontaine, une des rares à avoir été conservée dans une abbaye.

16h00 : dégustation de vin* bio sur place

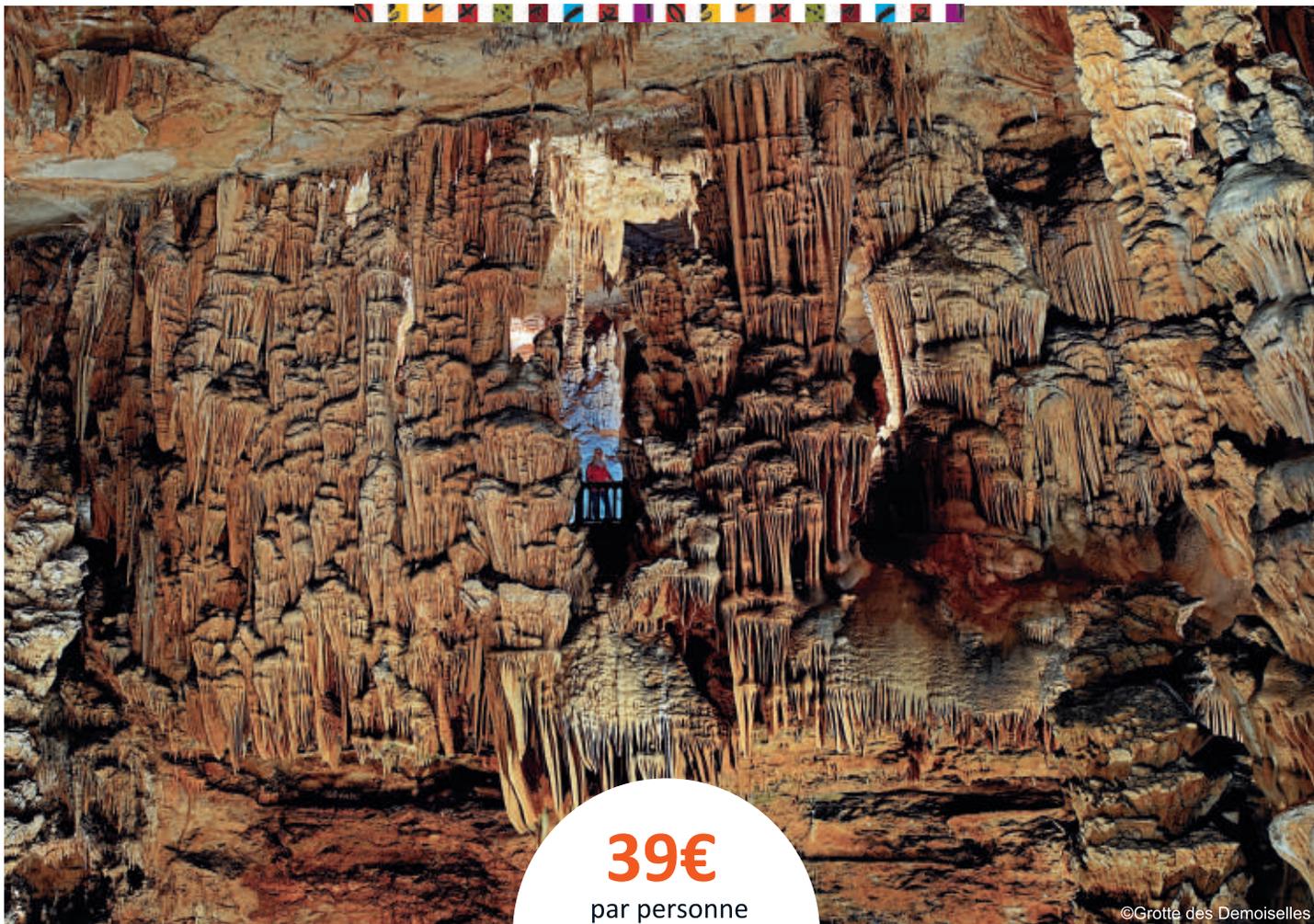
Déjà au 12^{ème} siècle les moines cisterciens avaient planté de la vigne à Valmagne. Depuis, ce terroir n'a jamais cessé de produire. En avance sur son temps, le domaine a commencé à se reconverter, dès 1999, en agriculture biologique. Vous apprécierez sur place une délicieuse des vins bio, dont une bonne partie est en appellation protégée.

Exemple de menu

- Œuf mollet au jambon ou fromage sur lit de petits légumes tièdes & salade fleurie du jardin*
- Ou Fromage frais aux graines grillées et son croquant aux 3 herbes sur salade fleurie du jardin*
- Et Lasagnes ou Risotto languedocien aux petits légumes et viandes rôties, avec son pesto du jardin*
- Ou Gardiane au reglisse ou cocotte languedocienne de bœuf aux légumes d'été & origan.*
- Et Tarte aux fruits aux éclats de chocolat noir ou fruits secs*
- Ou Pain perdu aux pommes et confiture de figues maison et petits fruits frais ou secs*
- Ou Flaune de fromage frais, fruits compotés et zests de citrons confits*
- Vins* de l'abbaye de Valmagne et*
- Café filtre ou potion du Moine thé du jardin (7 plantes) et pain au vin blanc*

 **14 km**

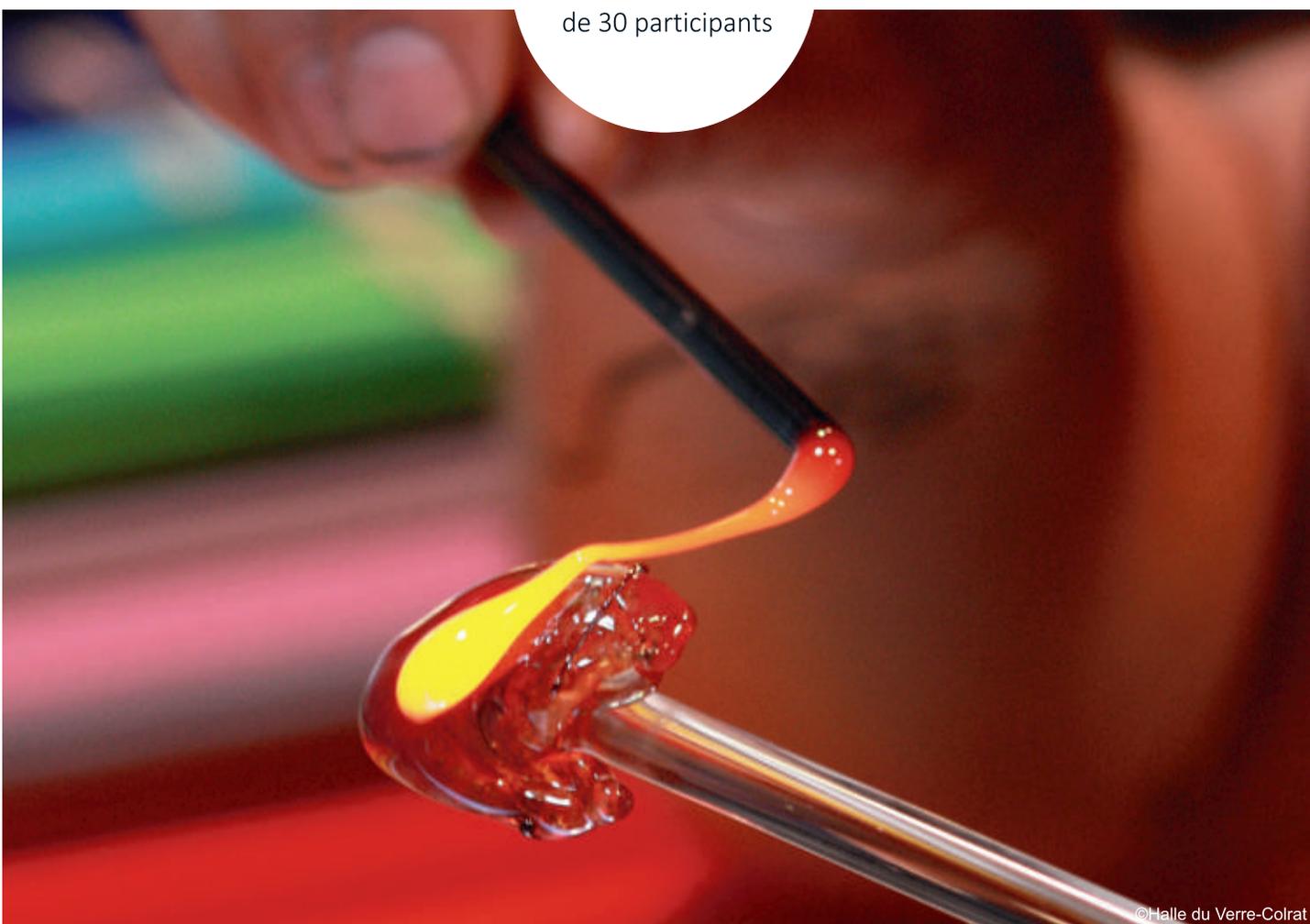
* L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération



39€

par personne
sur la base
de 30 participants

©Grotte des Demoiselles



©Halle du Verre-Colrat



Féerie des grottes et magie du verre



©Halle du Verre

10h00 : visite guidée de la Halle du Verre

Partez à la découverte de la Halle du Verre qui retrace l'histoire du verre et ses techniques de l'Antiquité à nos jours en Méditerranée. Un parcours ludique vous plongera au cœur de l'épopée locale des gentilshommes verriers présents sur le causse de l'Hortus du Moyen Âge à la Révolution. La visite comprend commentées par le guide dans l'atelier du musée.

(Démonstration du verrier sous réserve de disponibilité, supplément 2 € par personne).

12h30 : déjeuner, boissons comprises, dans un restaurant de gastronomie locale

14h30 : visite guidée de la grotte des Demoiselles

Joyaux géologique et hydrogéologique du Massif du Thaurac, ses concrétions fantastiques et ses dimensions lui ont valu le surnom de "Cathédrale des abîmes".

Son accès a été rendu facile avec l'installation du 1^{er} funiculaire souterrain construit en Europe. Vous pourrez y observer, outre le patient travail de l'eau sur le calcaire, la présence de l'ours des Cavernes, découvert dans le réseau supérieur. L'histoire de sa formation est absolument étonnante. Tout est là pour faire de votre rencontre avec ces « demoiselles » légendaires une découverte inoubliable.



©Domaine de la Deveze

16h15 : visite de chais et dégustation de vin*

Dans un cadre exceptionnel, aux portes des Cévennes, une allée de mûriers bicentenaires traverse le vignoble et vous conduit à une maison de maître. Ici, votre guide vous livrera tous les secrets des vins de la propriété, des vendanges à la mise en bouteille.

Ceux qui le souhaitent pourront suivre une balade dans les vignes avec explications du mode cultural. Le circuit se poursuivra dans une magnifique salle (ancienne serre du Domaine), située dans le parc du Domaine, par un voyage sensoriel avec une initiation à la dégustation des vins du domaine.

Proposition de menu

*Pélardon rôti de Montoulieu sur lit de salade à la vinaigrette
au miel de Montoulieu Ou Pâté de Campagne à la
Châtaigne et petite salade à la vinaigrette au miel de
Montoulieu*

Et Confit de canard maison et sa garniture

*Ou Cassolette de noix de pétoncles au basilic et sa garniture
Et Crème brûlée au miel de Montoulieu Ou entremet à la
Châtaigne*

*Formule avec 1 kir offert + petits feuilletés + Vin du Domaine
de La Devèze + 1 café*

*(Formule servie uniquement le midi en semaine, hors jours
fériés)*

 **38 km**

* L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération



45€

par personne
sur la base
de 25 participants

©Musée Fabre - Frédéric Jaulmes, Montpellier Méditerranée Métropole



©Cathédrale de Maguelone-Castellet



Du prestigieux Musée Fabre à la beauté sauvage de la Cathédrale de Maguelone



©Musée Fabre, Montpellier Méditerranée Métropole

10h00 : visite guidée du Musée Fabre

Le Musée Fabre, un des plus importants musées des Beaux-Arts du sud de la France, possède une collection d'envergure de peintures du 15^{ème} au 21^{ème} siècle, de sculptures, d'arts graphiques et d'arts décoratifs. Les collections permanentes présentent près de 900 œuvres d'art, avec des chefs d'œuvre de Véronèse, Poussin, Rubens, Zurbaran, Delacroix, Courbet, Bazille, Soulages et des sculptures de Houdon, Pajou et Richier. Le musée organise régulièrement des expositions temporaires d'envergure internationale. Les derrières furent dédiées au Caravage et à Frédéric Bazille.

A partir du 16 juin 2018, Picasso sera à l'honneur avec « Picasso-donner à voir ». Retour sur une quinzaine de dates clés dans la vie de Picasso pour montrer, dans un espace propice aux décroissements, les multiples métamorphoses d'une œuvre en perpétuelle évolution.

12h00 environ : déjeuner, boissons comprises, dans un restaurant du centre ville de Montpellier



©Cathédrale de Maguelone

15h00 : visite de la Cathédrale de Maguelone

Située dans un îlot enchanteur de verdure, entre les vignes, l'étang et la mer, cette cathédrale des XII^{ème} et XIII^{ème} siècles, haut lieux de la chrétienté, fût le siège de l'évêché pendant un millénaire. Port sous l'empire romain, évêché du VI^{ème} au XVI^{ème} siècles, ses origines sont très anciennes. Le Domaine de Maguelone est situé dans une zone protégée du littoral, à la grande richesse ornithologique.

Proposition de menu

Tielle Traditionnelle et sa salade verte.

Ou Tian aux deux saumons parfumé à l'aneth, crème au citron.

Saucisse de l'Aveyron poêlée, mousseline de pommes de terre & son jus.

Ou Croustillant de poisson du jour, jus mousseux au curry.

Clafoutis aux fruits de saison

Ou Fine tarte aux pommes, caramel au beurre salé

Sélection de grands crus régionaux

(1 bouteille pour 3 personnes), eaux minérales et café.

 **22 km**

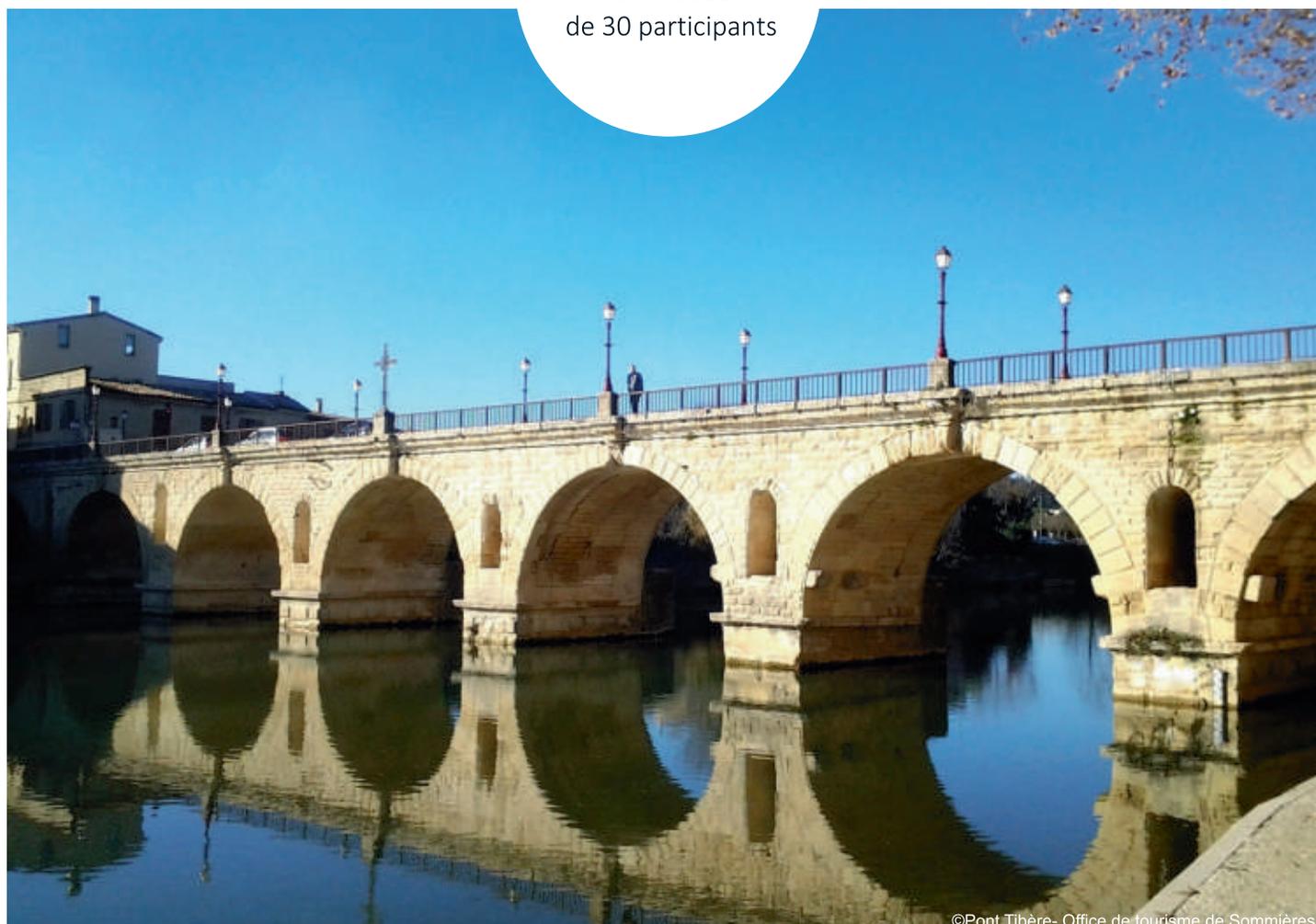
* L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération



36€

par personne
sur la base
de 30 participants

©Ambrussum-Pont d'Ambroix



©Pont Tibère- Office de tourisme de Sommières



Entre Méditerranée et Cévennes, sur les pas de nos ancêtres



©Musée d'Ambrussum - David Merin

09h30 : visite guidée de Sommières, cité médiévale



Entre Méditerranée et Cévennes Sommières fût un véritable carrefour de commerce et de communication à travers les siècles. Accompagné de votre guide, parcourez les 2000 ans d'histoire et découvrez un patrimoine remarquable avec entre autres le Pont Tibère, construit au 1^{er} siècle, qui compte parmi les 15 ponts habités d'Europe mais aussi le château et les hôtels particuliers de la vieille ville.

En option: dégustation de spécialités locales possible sur place

12h30 environ : déjeuner, boissons comprises, dans un restaurant de gastronomie locale

14h15 : visite guidée du Site archéologique et Musée d'Ambrussum



Situé sur la Via Domitia, la plus ancienne voie romaine en Gaule qui reliait Rome à Cadix, Ambrussum est un site archéologique où, il y a 2000 ans, les Gallo-romains cohabitaient. Une étape culturelle incontournable sur la route de Nîmes à Montpellier où l'on peut découvrir au fil du parcours : le pont Ambroix, les vestiges d'habitations gallo-romaines, la voie pavée... Sans oublier le Musée doté d'une superbe collection de vestiges antiques !



©Place du marché - Office de tourisme de Sommières

En option 16h15 : initiation à la dégustation de vin à Viavino (supplément de 8€/personne)

Située au cœur du pays de Lunel, entre Nîmes et Montpellier, Viavino est un site unique dédié à l'œnotourisme. Niché dans un écrin de garrigues, au milieu des pins et des vignobles vous découvrirez un lieu moderne à l'architecture durable.

Dans un espace dédié, Marie-Hélène Dal Cin, œnologue et sommelière, vous initiera pendant près d'1h30, à la dégustation des vins locaux. Un beau moment d'échange et de partage en perspective.



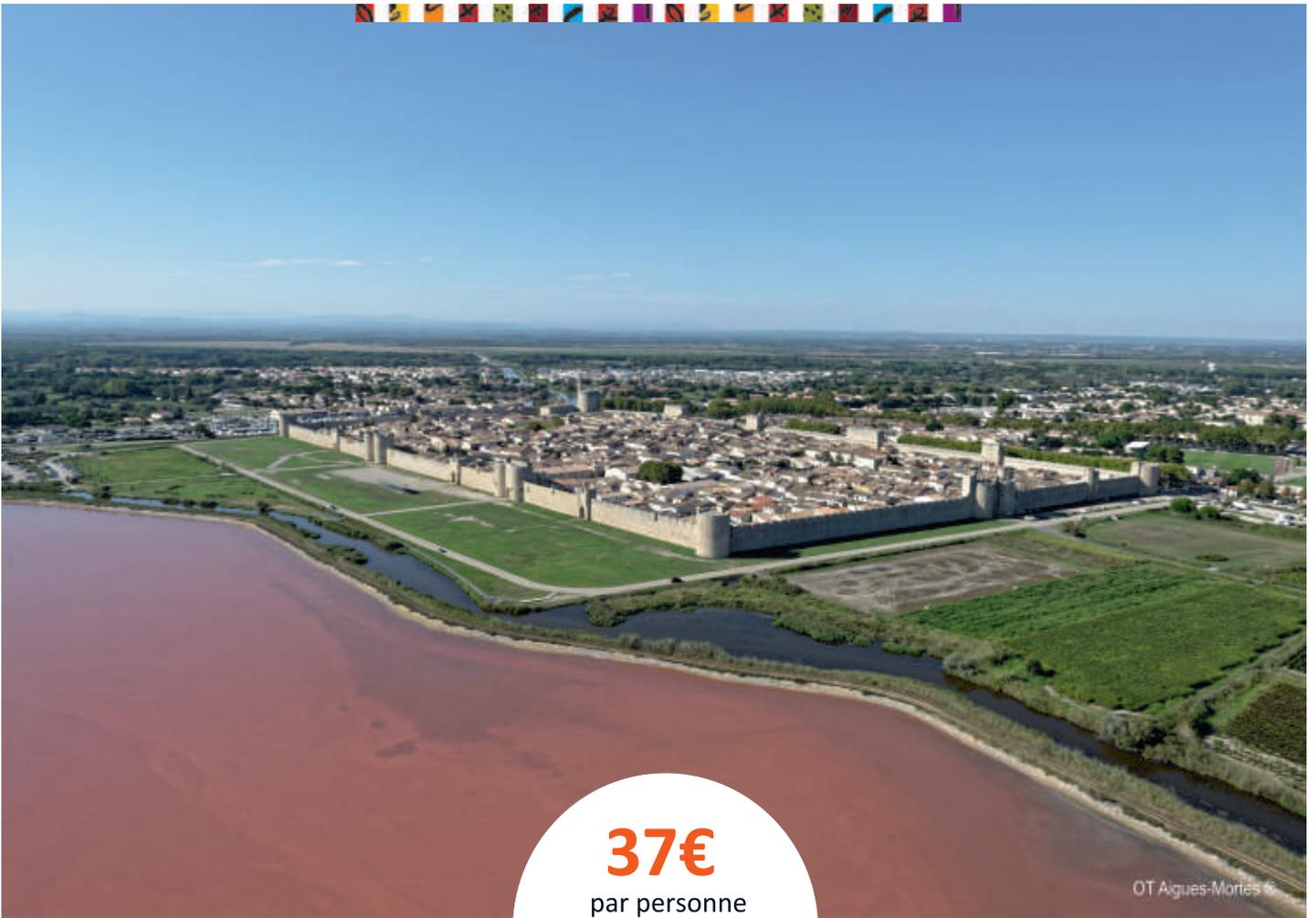
Exemple de menu

*Pâté de Campagne à la Châtaigne et petite salade
à la vinaigrette au miel de Montoulieu
Et Cassolette de noix de pétoncles au basilic et sa
garniture
Et Crème brûlée au miel de Montoulieu
Vin et café compris*



14 km

** L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération*



37€

par personne
sur la base
de 25 participants

OT Aiguas-Mortes



©Cathédrale de Maguelone



Merveilles architecturales et naturelles en Petite Camargue



©OT Aigues-Mortes

10h00 : visite guidée du donjon et des remparts d'Aigues-Mortes



Les fortifications d'Aigues-Mortes constituent un ensemble militaire remarquablement conservé, à l'apogée de l'architecture gothique. Les voûtes d'ogives sur les chapiteaux sculptés, les gargouilles, le raffinement des décors de la tour de Constance et son histoire en font un site exceptionnel.

Du haut des remparts ou depuis la terrasse du donjon, admirez ce paysage saisissant sur la Camargue et les tables salantes dont les couleurs alternent du bleu au pourpre.

11h30 : temps libre dans la cité fortifiée d'Aigues-Mortes

Découvrez à votre rythme ce joyau de la petite Camargue voulue par Louis IX pour créer un port royal français ouvert sur la Méditerranée. Au détour des ruelles pavées, vous croiserez de nombreuses échoppes, boutiques de produits locaux et caveaux proposant à la vente le délicieux vin des sables.

12h30 : déjeuner, boissons comprises, au cœur de la cité d'Aigues-Mortes



©Cathédrale de Maguelone

15h00 : visite de la Cathédrale de Maguelone



Située dans un îlot enchanteur de verdure, entre les vignes, l'étang et la mer, cette cathédrale des XII^{ème} et XIII^{ème} siècles, haut lieux de la chrétienté, fût le siège de l'évêché pendant un millénaire. Port sous l'empire romain, évêché du VI^{ème} au XVI^{ème} siècles, ses origines sont très anciennes. Le Domaine de Maguelone est situé dans une zone protégée du littoral, à la grande richesse ornithologique.



Exemple de menu

Soupe de poisson, aioli et crouton ou Salade paysannes

Gardianne de taureau, riz de Camargue Ou Colin nappé d'aioli, pomme vapeur

*Tarte aux pommes, chantilly ou Mousse au chocolat
Vin* et café inclus*



32 km

* L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération



37€

par personne
sur la base
de 25 participants

©Benoit Piquart - OTI SGVH



©Argileum-Maison de la Poterie



Saint Guilhem le Désert, un joyau en Coeur d'Hérault



©Argileum-Maison de la Poterie



©Domaine Alexandrin

10h00 : visite guidée de Saint-Guilhem-Le-Désert et de l'Abbaye de Gellone



Au cœur du Languedoc et des Gorges de l'Hérault, le 'Grand Site de France Saint-Guilhem-le-Désert – Gorges de l'Hérault' est un des joyaux du Languedoc. Il est à juste titre un des Plus Beaux Villages de France. Entre des falaises vertigineuses, s'étirant le long de ruelles sinueuses, Saint-Guilhem-le-Désert s'est développé autour de l'Abbaye de Gellone, à une poignée de kilomètres du Pont du Diable, tous deux inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle.

12h00 : déjeuner, boissons comprises, à Saint-Guilhem-Le-Désert

14h30 : visite d'Argileum, la Maison de la Poterie

À deux pas du pont du Diable, ce musée surprenant vous plonge dans l'histoire de la céramique, tradition ancestrale du village de Saint-Jean-de-Fos. Au cœur d'un atelier authentique du XIX^{ème} siècle, un parcours ludique et interactif vous guidera à travers les étapes de fabrication des pièces de terre cuite vernissée, entre magie des techniques et beauté des gestes.

15h45 : balade en petit train des vignes

Vous terminerez votre journée par une balade à la découverte du vignoble du domaine Alexandrin sur la commune de Saint-Jean-de-Fos. La balade est commentée par le vigneron à bord du " petit train des vignes" et se poursuit par une dégustation au caveau. Vous partagerez ainsi le quotidien du vigneron qui vous conduira de la place du village au milieu de ses vignes.

Exemple de menu

Kir de bienvenue
Assiette de charcuterie Ou Salade fraîcheur

Emincé de volaille sauce aux champignons et riz
Ou Truite Meunière avec ses légumes

Et Tarte aux pommes Ou Mousse au chocolat
Un 1/4 de vin et café inclus*

 **5 km**

* L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération



41€

par personne
sur la base
de 30 participants

©Grotte de Clamouse



©Benoit Piquart - OTI SGVH



Grotte de Clamouse, Saint-Guilhem-le-Désert : Les merveilles des Gorges de l'Hérault



©Benoit Piquart - OTI SGVH



©Domaine Alexandrin

10h00 : visite guidée de Saint-Guilhem-Le-Désert et de l'Abbaye de Gellone



Au cœur du Languedoc et des Gorges de l'Hérault, le 'Grand Site de France Saint-Guilhem-le-Désert – Gorges de l'Hérault' est un des joyaux du Languedoc. Il est à juste titre un des Plus Beaux Villages de France. Entre des falaises vertigineuses, s'étirant le long de ruelles sinueuses, Saint-Guilhem-le-Désert s'est développé autour de l'Abbaye de Gellone, à une poignée de kilomètres du Pont du Diable, tous deux inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle.

12h00 : déjeuner, boissons comprises, à Saint-Guilhem-Le-Désert

14h00 : visite guidée de la grotte de Clamouse

Site classé par le Ministère de l'Écologie et mondialement connue pour la richesse de ses concrétions, la grotte de Clamouse est un lieu incontournable du tourisme en Occitanie. En compagnie de votre guide, vous entrerez dans cet univers féerique et singulier, pour une après midi hors eu temps et au frais !

15h45 : balade en petit train des vignes

Vous terminerez votre excursion par une balade à la découverte du vignoble du domaine Alexandrin sur la commune de Saint-Jean-de-Fos. La balade est commentée par le vigneron à bord du " petit train des vignes" et se poursuit par une dégustation au caveau. Vous partagerez ainsi le quotidien du vigneron qui vous conduira de la place du village au milieu de ses vignes.

Exemple de menu

Kir de bienvenue

Assiette de charcuterie Ou Salade fraîcheur

Emincé de volaille sauce aux champignons et riz
Ou Truite Meunière avec ses légumes

Et Tarte aux pommes Ou Mousse au chocolat
Un 1/4 de vin et café inclus*

 **5 km**

* L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération



42€

par personne
sur la base
de 40 participants

©Abbaye de Fontcaude



©PhMalric

©Remparts Minerve-PH.Malric



Art et terroir en Pays Minervois



9h30 : visite guidée de Minerve, classée parmi les « Plus Beaux Villages de France ». 

Près des Corbières et du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc, au cœur du vignoble, AOC Minervois la Cité cathare de Minerve est classée parmi les « Plus Beaux Villages de France ». Accompagné d'un guide conférencier découvrez ce magnifique village perché qui fût au Moyen- Age un refuge pour les hérétiques cathares. Les ponts naturels creusés par la Cesse et le Brian en font un site remarquable.

11h00 : visite guidée d'un moulin à huile, coopérative oléicole et centre d'interprétation.

Accompagné d'un guide, parcourez le seul centre d'interprétation du Languedoc Roussillon qui raconte l'histoire et la culture de l'olivier à travers les âges : mises en scène, son et lumière, parcours pédagogiques, écrans multimédia, ambiances sonores appellent à la découverte de l'arbre roi de la Méditerranée. Au programme : voyage au cœur d'une oliveraie, visite du moulin à huile en Son et Lumière, muséographie avec de nombreux conseils santé et beauté, initiation commentée à la dégustation des huiles d'olives et des olives.

12h30 : déjeuner, boissons comprises, dans un restaurant à proximité

15h00 : visite guidée de l'abbaye de Fontcaude 

Au cœur d'un plateau de garrigues, le vallon de Fontcaude abrite une source sacrée auprès de laquelle s'établirent des chanoines dès l'an 1154. Parfaitement restaurée, l'abbaye est un joyau de l'art roman en Languedoc. Abbatale, cloître, musée de sculptures, fonderie de cloches moulin à huile... sont offerts à la contemplation. Etape sur un chemin de St Jacques de Compostelle, l'abbaye et ses abords sont des sites classés.

 Exemple de menu

*Tarte fine au tomate et filets de sardines
Glace tomate et basilic
Ou Salade César au poulet et spaghetti de courgettes
du jardin
Et Joue de porc confit au vin rouge du Minervois
Ou Aile de raie aux câpres
Et Assortiment de 4 petits desserts
Kir, café et vin en pichet*

 **43 km**

** L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération*



48€

par personne
sur la base
de 30 participants

©Chais Noilly Prat



©Sète-Croisière



Parenthèse gourmande autour de l'étang de Thau



©Sabrina Lucchese

10h00 : visite guidée des chais de Noilly Prat et dégustation

Sur le port pittoresque de Marseillan au bord de l'Étang de Thau, découvrez la Maison Noilly Prat, un lieu de renommée mondiale où est élaboré en secret, depuis plus de deux siècles, l'un des premiers vermouths* Français le *Noilly Prat Original Dry*. Traversez le chai des Mistelles avec ses foudres centenaires, l'Enclos et ses milliers de fûts exposés à ciel ouvert et la Salle des secrets avec ses herbes et épices du monde entier.

12h00 : déjeuner, boissons comprises, dans une ferme conchylicole sur les bords de l'étangs de Thau

15h00 : croisière en bateau électrique sur les canaux de Sète

Partez pour une croisière complète découvrir la ville de Sète sous un autre angle. Profitez d'une agréable promenade sur une eau calme dans les canaux pittoresques de la ville de Sète, véritable Venise Languedocienne.

Passage sous 9 ponts jusqu'au quartier de la Pointe Courte, à l'embouchure de l'étang de Thau. Pointe du rat, le Gyss (bateau) de Georges Brassens, les différentes façades.

La ville de Sète n'aura plus de secret pour vous.



©Jean Texier

En option 16h15 : visite de l'espace Georges Brassens à Sète (supplément de 4€/personne)

L'Éspace Georges Brassens est un lieu vivant dédié à une légende du patrimoine artistique français. Muni d'un casque stéréophonique, vous vous laisserez guider par Georges Brassens qui parle de sa vie et de son oeuvre. Pour clôturer la visite, films et récitals inédits seront projetés dans la salle vidéo.

Les plus curieux pourront librement se recueillir sur sa tombe située dans le cimetière Le Py, à quelques dizaines de mètres du musée.



*Plateau de fruit de mer
(huître, moule, bulot, crevettes)
Poissons ou sèche à la plancha, accompagné de légumes
Dessert du moment
Vin* et café*



** L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération*



46€

par personne
sur la base
de 30 participants

©Place du Peyrou-E.Brendle



©Maison des Consuls



Du coeur historique de Montpellier à la Maison des Consuls



10h00 : visite guidée du centre historique de Montpellier

De la place de la Comédie à celle de la Canourgue ou du Peyrou, à travers le dédale des ruelles médiévales, laissez-vous guider et découvrez Montpellier à travers les âges.

Au cours de cette visite votre guide ouvrira des portes inaccessibles au grand public : une cour d'hôtel particulier du XVII^{ème} ou XVIII^{ème} siècle et un accès au choix parmi les deux sites suivants :

- le célèbre Mikvé (bain rituel juif du XII^e siècle), véritable joyau montpelliérain,
- une découverte de la ville vue d'en haut : depuis le sommet de l'Arc de Triomphe !

12h15 environ : déjeuner, boissons comprises, à Montpellier

14h15 : visite guidée d'un domaine Oléicole et dégustation des produits sur place

Dans ce domaine de 30 hectares, les 10 000 oliviers sont cultivés depuis 1957 dans le respect des traditions, avec notamment des poneys et chevaux pour le pâturage.

Au programme : balade en tracteur au milieu de domaine familial, halte autour du Moulin en pierre du XVIII^{ème} siècle où vous sera diffusé un film de 11 minutes autour du travail d'oliveron, (les récoltes d'olives vertes et noires, la fabrication de l'huile d'olive) .



16h15 : visite guidée de la Maison des Consuls

Installé dans la Maison dite « des Consuls » au cœur du joli village médiéval des Matelles en Grand Pic Saint Loup, ce musée d'arts et d'archéologie entièrement rénové crée un dialogue vivant entre archéologie et art contemporain sous toutes ses formes. Dans ce Musée de France, une riche collection permanente est consacrée à la préhistoire, quant à l'exposition temporaire, elle présente des œuvres d'arts contemporaines. Ce musée d'archéologie « vivante » ne vous laissera pas indifférent !

Proposition de menu

Tielle Traditionnelle et sa salade verte

Ou Tian aux deux saumons parfumé à l'aneth, crème au citron.

Et Saucisse de l'Aveyron poêlée, mousseline de pommes de terre & son jus Ou Croustillant de poisson du jour, jus mousseux au curry.

Et Clafoutis aux fruits de saison

Ou Fine tarte aux pommes, caramel au beurre salé

*Sélection de grands crus régionaux**

 **22 km**

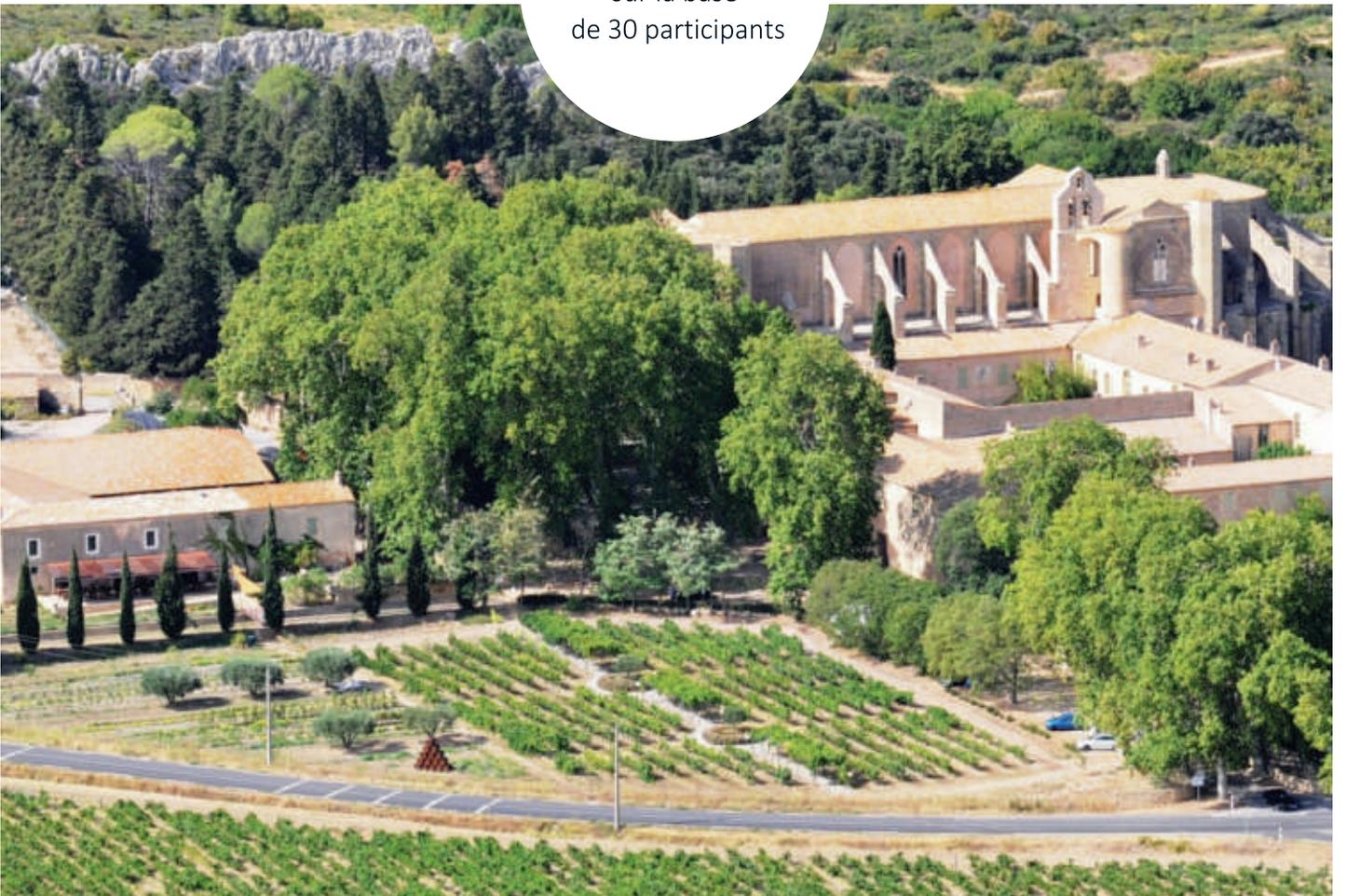
** L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération*



47€

par personne
sur la base
de 30 participants

©Musée de l'Ephèbe-Pierre Arnaud





Escapade entre garrigue et étangs en Pays de Thau



©Abbaye de Valmagne-N.Jantel

09h30 : Visite guidée de l'Abbaye de Valmagne



Fondée en 1139 et classée Monument Historique depuis 1947, l'Abbaye de Valmagne est une des plus belles abbayes cisterciennes de France. Au cours de votre visite vous découvrirez la cathédrale des vignes avec ses foudres en chêne de Russie, le cloître au charme florentin, la salle capitulaire avec sa voûte en anse de panier ainsi que la fontaine, une des rares à avoir été conservée dans une abbaye. Vous terminerez la visite par le jardin médiéval et le conservatoire de cépages.

11h30 environ : Visite guidée d'une ferme Conchylicole sur les bords de l'étang de Thau et déjeuner sur place

14h15 : Visite guidée des Chais Noilly Prat et dégustation*

Sur le port pittoresque de Marseillan au bord de l'Étang de Thau, découvrez la Maison Noilly Prat, un lieu de renommée mondiale où est élaboré en secret, depuis plus de deux siècles, l'un des premiers vermouths Français le *Noilly Prat Original Dry*. Traversez le chai des Mistelles avec ses foudres centenaires, l'Enclos et ses milliers de fûts exposés à ciel ouvert et la Salle des secrets avec ses herbes et épices du monde entier.



©Musée de l'Ephèbe-Laurent Gheysens

16h15 : Visite guidée du musée de l'Ephèbe



Dans la pinède du Cap d'Agde ce musée d'archéologie sous-marine présente la plus importante collection française de bronzes antiques dont le célèbre Ephèbe d'Agde. La visite guidée vous emmènera à la découverte de céramiques médiévales, de pièces d'armement de la flotte royale et d'épaves du XII^{ème} au XIX^{ème} siècles.



Proposition de menu

*Dégustation de fruits de mer
Poissons à la plancha
Dessert du moment
Vin* et café inclus*

Ce menu peut être adapté pour les personnes intolérantes ou n'appréciant pas les fruits de mer



33 km

** L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération*

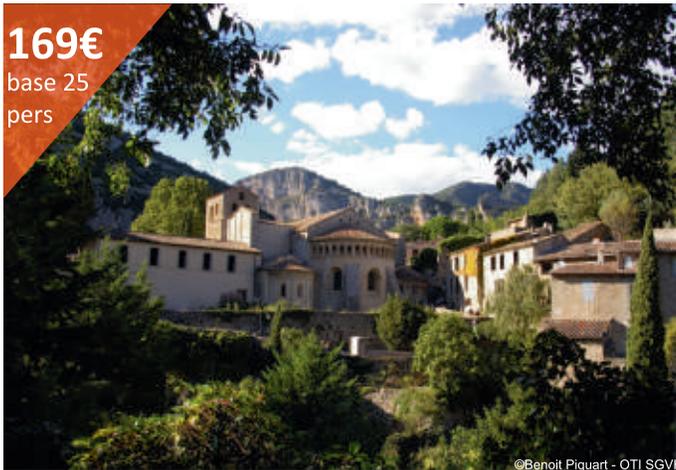


Organisez votre séjour à la carte

Choisissez parmi nos journées, ou faites nous part de vos envies et nous vous accompagnerons dans la réalisation de votre projet.

Quelle que soit la durée , votre effectif ou votre budget, nous mettrons tout en oeuvre pour organiser votre séjour d'exception.

Saint-Guilhem-le-Désert - Pays de Thau*



Canal du midi - Pays de Pézenas*



Jour 1

Matinée : Visite guidée de Saint Guilhem le Désert et de l'Abbaye de Gellone, site classé au patrimoine mondial de l'Unesco. 

Déjeuner boissons comprises.

Après-midi : Visite guidée d'Argileum, la maison de la Poterie.

Balade en petit train au milieu des vignes et dégustation au caveau.

1/2 pension dans un hôtel de charme

Jour 2

Visite guidée de l'Abbaye de Valmagne,  une des plus belles abbayes cisterciennes de France. Déjeuner, boissons comprises, à l'auberge de l'Abbaye.

Visite guidée des Chais Noilly Prat, un lieu de renommée mondiale avec ses foudres centenaires et un processus de fabrication unique depuis près de deux siècles. Dégustation sur place

Jour 1

Matinée : Croisière en bateau autour des Ecluses de Fonsérannes, site classé au patrimoine mondial de l'Unesco. 

Déjeuner boissons comprises.

Après midi: Visite guidée du Jardin de Saint Adrien, élu Jardin Préféré des Français 2013 et labellisé « Jardins Remarquables ». 

Jour 2

Matinée : Visite guidée de Pézenas, Pays d'Art et d'Histoire. 

Déjeuner boissons comprises.

Visite guidée du Château-abbaye de Cassan.  Rencontre producteur et dégustation de vin à la Seigneurie de Peyrat.

**Exemples de séjours*

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Article 1 - Information

La présente brochure constitue l'offre préalable visée par les conditions générales ci-contre. Toutefois des modifications peuvent naturellement intervenir dans la nature des prestations. Conformément à l'article R211-5 du Code du Tourisme, si des modifications intervenaient, elles seraient portées par écrit à la connaissance du client, par l'association des Sites d'exception en Languedoc avant la conclusion du contrat.

Article 2 - Responsabilité

L'association des Sites d'exception en Languedoc est responsable dans les termes de l'article L211-16 du Code du Tourisme, qui stipule :

« Toute personne physique ou morale qui se livre aux opérations mentionnées à l'article L. 211-1 est responsable de plein droit à l'égard de l'acheteur de la bonne exécution des obligations résultant du contrat, que ce contrat ait été conclu à distance ou non et que ces obligations soient à exécuter par elle-même ou par d'autres prestataires de services, sans préjudice de son droit de recours contre ceux-ci et dans la limite des dédommagements prévus par les conventions internationales.

Toutefois, elle peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que l'inexécution ou la mauvaise exécution du contrat est imputable soit à l'acheteur, soit au fait, imprévisible et insurmontable, d'un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues au contrat, soit à un cas de force majeure.

Article 3 - Réservation

La réservation devient ferme lorsqu'un acompte représentant 25% du prix du séjour et un exemplaire du contrat signé par le client, ont été retournés à l'association des Sites d'exception en Languedoc avant la date limite figurant sur le contrat.

Cependant toute option téléphonique ou écrite n'est reconnue par l'association des Sites d'exception en Languedoc que comme une prise d'intérêt à l'une de ses réalisations. Elle ne peut occasionner aucune réservation de sa part.

Article 4 - Inscriptions tardives

En cas d'inscriptions tardives moins de 30 jours avant le début du séjour, la totalité du règlement sera exigée à la réservation.

Article 5 - Règlement du solde

Le client devra verser au service de réservation, sur présentation d'une facture, le solde de la prestation convenue et restant due, et ceci un mois avant le début des prestations (excursion, séjour,...), sous réserve du respect de l'article R.211-6,10) du Code du Tourisme, ainsi que la liste nominative des membres du groupe comportant la liste précise des personnes partageant les chambres.

Le client n'ayant pas versé le solde à la date convenue est considéré comme ayant annulé son voyage. Dès lors, la prestation est de nouveau offerte à la vente et aucun remboursement ne sera effectué.

Article 6 - Bons d'échange

Dès réception du solde, le service réceptif adresse au client un bon d'échange que celui-ci doit remettre au(x) prestataire(s) lors de son arrivée, et éventuellement pendant le séjour.

Article 7 - Arrivée

Le groupe doit se présenter au jour et à l'heure mentionnés sur le (ou les) bon(s) d'échange.

En cas d'arrivée tardive ou différée ou d'empêchement de dernière minute, le client doit prévenir directement le(s) prestataire(s) dont l'adresse et le téléphone figurent sur le(s) bon(s) d'échange.

Les prestations non consommées au titre de ce retard resteront dues et ne pourront donner lieu à aucun remboursement.

Article 8 - Annulation

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée à l'association des Sites d'exception en Languedoc. L'annulation émanant du client entraîne, outre les frais de dossier, les retenues suivantes :

a) D'individuels dans un groupe :

- annulation entre le 15ème et le 8ème jour inclus : 50 % du prix du séjour,
- annulation entre le 7ème et le 2ème jour inclus : 75 % du prix du séjour,
- annulation à moins de 2 jours : 90 % du prix du séjour.

En cas de non présentation du client, il ne sera procédé à aucun remboursement.

b) D'un groupe :

- entre 30 et 21 jours : 25 % du forfait / personne,
- entre 20 et 8 jours : 50 % du forfait / personne,
- entre 7 et 2 jours : 75 % du forfait / personne,
- moins de 2 jours du départ ou non présentation du groupe : 100 % du forfait / personne.

Article 9 - Interruption de séjour

En cas d'interruption du séjour par le client, il ne sera procédé à aucun remboursement.

Article 10 - Assurances

L'association des Sites d'exception en Languedoc attire l'attention du client sur la possibilité de souscrire un contrat d'assurance couvrant les conséquences d'une annulation résultant de certaines causes.

Article 11 - Modification par le service de réservation d'un élément substantiel du contrat

Se reporter à l'article R211-9 du Code du Tourisme.

Article 12 - Annulation du fait du vendeur

Se reporter à l'article R211-10 du Code du Tourisme.

Article 13 - Empêchement pour le vendeur de fournir en cours de séjour les prestations prévues dans le contrat

Se reporter à l'article R211-11 du Code du Tourisme.

Article 14 - Réclamation

Toute réclamation relative à l'inexécution ou à la mauvaise exécution du contrat doit être adressée à l'association des Sites d'exception en Languedoc dans les meilleurs délais, par lettre recommandée avec accusé de réception, et peut être signalée par écrit, éventuellement à l'organisateur du voyage et au prestataire de service concerné.

Article 15 - Hôtels

Les prix comprennent la location de la chambre et le petit déjeuner, la demi-pension ou la pension complète. Sauf indication contraire, ils ne comprennent pas les boissons des repas. Lorsqu'un client occupe seul une chambre prévue pour loger deux personnes, il lui est facturé un supplément dénommé "supplément chambre individuelle". Le jour du départ, la chambre doit être libérée avant midi.

Article 16 - Assurance Responsabilité Civile Professionnelle

L'association des Sites d'exception en Languedoc a souscrit une assurance auprès de sa compagnie d'assurance par année d'assurance et par sinistre, dommages corporels, matériels et immatériels confondus, afin de couvrir les conséquences de la Responsabilité Civile Professionnelle que l'association des Sites d'exception en Languedoc peut encourir.

Conformément à la loi "Informatique et libertés" les informations nominatives du dossier de réservation sont obligatoires. Un droit d'accès et de rectification peut être exercé auprès de l'association des Sites d'exception en Languedoc et sauf opposition expresse, ces informations pourront faire l'objet d'une cession commerciale.

CONDITIONS GENERALES DE RESERVATION

Articles R-211-3 à R-211-11 du Code du Tourisme (Loi du 22/07/2009)

Article R211-3

Sous réserve des exclusions prévues aux troisième et quatrième alinéas de l'article L. 211-7, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section.

En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage, émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés.

La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par les dispositions réglementaires de la présente section.

Article R211-3-1

L'échange d'informations précontractuelles ou la mise à disposition des conditions contractuelles est effectué par écrit. Ils peuvent se faire par voie électronique dans les conditions de validité et d'exercice prévues aux articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Sont mentionnés le nom ou la raison sociale et l'adresse du vendeur ainsi que l'indication de son immatriculation au registre prévu au a de l'article L. 141-3 ou, le cas échéant, le nom, l'adresse et l'indication de l'immatriculation de la fédération ou de l'union mentionnées au deuxième alinéa de l'article R. 211-2.

Article R211-4

Préalablement à la conclusion du contrat, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

- 1° La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés ;
- 2° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ;
- 3° Les prestations de restauration proposées ;
- 4° La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
- 5° Les formalités administratives et sanitaires à accomplir par les nationaux ou par les ressortissants d'un autre Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ;
- 6° Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ;
- 7° La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ;
- 8° Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ;
- 9° Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R. 211-8 ;
- 10° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
- 11° Les conditions d'annulation définies aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11 ;
- 12° L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ;
- 13° Lorsque le contrat comporte des prestations de transport aérien, l'information, pour chaque tronçon de vol, prévue aux articles R. 211-15 à R. 211-18.

Article R211-5 En savoir plus sur cet article...

Modifié par Décret n°2009-1650 du 23 décembre 2009 - art. 1

L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quels éléments.

En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées au consommateur avant la conclusion du contrat.

Article R211-6

Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Lorsque le contrat est conclu par voie électronique, il est fait application des articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Le contrat doit comporter les clauses suivantes :

- 1° Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ;
- 2° La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ;
- 3° Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates et lieux de départ et de retour ;
- 4° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques et son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ;
- 5° Les prestations de restauration proposées ;
- 6° L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
- 7° Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ;

- 8° Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R. 211-8 ;
- 9° L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ;
- 10° Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30 % du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ;
- 11° Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ;
- 12° Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au vendeur, et, le cas échéant, signalée par écrit, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés ;
- 13° La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article R. 211-4 ;
- 14° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
- 15° Les conditions d'annulation prévues aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11 ;
- 16° Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ;
- 17° Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur) ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ;
- 18° La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ;
- 19° L'engagement de fournir à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes :
- a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ;
- b) Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour ;
- 20° La clause de résiliation et de remboursement sans pénalités des sommes versées par l'acheteur en cas de non-respect de l'obligation d'information prévue au 13° de l'article R. 211-4 ;
- 21° L'engagement de fournir à l'acheteur, en temps voulu avant le début du voyage ou du séjour, les heures de départ et d'arrivée.

Article R211-7

L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet.

Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

Article R211-8

Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L. 211-12, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

Article R211-9

Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat telle qu'une hausse significative du prix et lorsqu'il méconnaît l'obligation d'information mentionnée au 13° de l'article R. 211-4, l'acheteur peut, sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception :

- soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ;
- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

Article R211-10

Dans le cas prévu à l'article L. 211-14, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception ; l'acheteur, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

Article R211-11

Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis :

- soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix ;
- soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.

Les dispositions du présent article sont applicables en cas de non-respect de l'obligation prévue au 13° de l'article R. 211-4.



Sites d'exception en Languedoc

Place des Etats du Languedoc - BP 10
34120-Pézenas

Tél +33 (0) 4 67 98 69 46

Email: contact@sitesdexception.fr

www.sitesdexception.fr